



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 novembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire 2024

29 janvier-2 février 2024, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité des commissaires
aux comptes**

**Rapport du Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets sur la mise en œuvre
des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
pour 2022**

Résumé

L'administration du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a le plaisir de donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport ([A/78/5/Add.11](#)) et de faire le point sur l'état d'avancement de leur application. L'opinion que le Comité a rendue sur les activités de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2022 n'était assortie d'aucune réserve.

Éléments de décision

L'administration de l'UNOPS souligne qu'il importe de régler les problèmes signalés lors des audits. À la lumière de l'évaluation qu'elle a menée, elle constate que l'application des recommandations concernant l'année terminée le 31 décembre 2022 a progressé. Elle poursuit la mise en œuvre des recommandations encore en suspens. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte des avancées enregistrées par le Bureau et prendre connaissance avec intérêt du rapport à venir sur l'état d'application des recommandations.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Réponse succincte de l'UNOPS au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies	3
A. Introduction	3
B. Perfectionnement des modalités de prestation des services d'appui aux projets	3
C. Des procédures caractérisées par la recherche de l'excellence	4
D. Risques, défis et mesures correctives	4
II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes	5
III. Conclusion	6
Annexe 1. Analyse, accompagnée d'observations, de l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées au titre de l'année terminée le 31 décembre 2022	7
Annexe 2. Observations sur l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées au titre d'années antérieures	16

I. Réponse succincte de l'UNOPS au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies

A. Introduction

1. L'UNOPS s'emploie à renforcer les capacités d'exécution de ses partenaires, qu'ils relèvent ou non du système des Nations Unies. Grâce aux services d'un bon rapport coût-efficacité qu'il propose, il leur permet de venir en aide aux personnes dans le besoin et d'apporter un appui aux pays aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. Il est en mesure de contribuer à l'accomplissement de tous ces objectifs grâce à ses services spécialisés en matière d'infrastructures durables, résilientes et inclusives ; de passation des marchés publics et de chaînes d'approvisionnement ; de mise en œuvre de projets et de programmes au moyen d'approches durables. Son mandat ne repose pas sur l'exécution de programmes, et ses domaines d'action prioritaires sont déterminés par la demande de ses partenaires.

2. Fidèle à son engagement de bâtir un meilleur avenir pour les bénéficiaires, l'UNOPS met fortement l'accent sur le perfectionnement des dispositifs de contrôle : pour ce faire, il s'emploie à traiter les priorités dégagées à l'occasion des audits, à rendre la prestation de services d'appui aux projets plus rigoureuse, et à viser l'excellence dans la mise en œuvre des procédures. Cette volonté se traduit concrètement par l'amélioration du taux d'application des recommandations issues des audits, passé de 53 % en 2021 à 56 % en 2022, et du taux de classement (73 % en 2022 contre 58 % en 2021).

B. Perfectionnement des modalités de prestation des services d'appui aux projets

3. L'UNOPS a instauré de nouvelles conditions à remplir et instructions en matière de gestion des subventions et des fonds, de suivi et d'évaluation, ainsi que de nouvelles directives en matière de qualité, pour améliorer la gestion des risques liés aux projets et la prestation de l'appui. L'organisation a poursuivi l'intégration toujours plus systématique de la problématique femmes-hommes et du principe de l'inclusion sociale, comme l'atteste la publication de sa stratégie et de son plan d'action pour la prise en compte, dans les projets, de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale.

4. L'UNOPS a également lancé des formations en ligne à la gestion de projet et à la gestion de la conception d'infrastructures, pour faire mieux comprendre ces enjeux afin d'améliorer encore la mise en œuvre de ses projets.

5. Il a poursuivi ses travaux sur les infrastructures durables, qui ont donné lieu à la publication d'un document intitulé « Inclusive Infrastructure for Climate Action » (Infrastructures inclusives dans l'optique de l'action climatique), entrepris de réduire ses émissions de carbone dans le cadre de l'exécution de ses projets et numérisé une série d'outils qui appuient ces activités.

6. À la fin de 2022, l'UNOPS avait déterminé à quel(s) objectif(s) de développement durable chacun de ses projets devrait contribuer, et instauré une procédure visant à garantir que chaque nouveau projet contribue à un ou plusieurs de ces objectifs. En 2023, une analyse a été fournie au Conseil d'administration, réalisée en complément de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du Bureau.

7. En 2022, pour perfectionner encore l'exécution de projets par l'UNOPS et leur contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030, on a renforcé le cadre d'achats responsables de l'organisation, ce qui lui a valu de recevoir le Prix des Nations Unies pour les achats responsables. L'UNOPS prend systématiquement en compte les considérations liées à la durabilité dans ses politiques, procédures et directives liées aux achats, pour rendre toujours plus viable l'impact de ses projets et opérations.

C. Des procédures caractérisées par la recherche de l'excellence

8. En 2022, le Groupe des technologies de l'information a obtenu plusieurs résultats significatifs, avec pour effet de dynamiser l'environnement technologique à l'UNOPS. La migration réussie du centre informatique vers Google Cloud a marqué une étape décisive, renforçant l'extensibilité, la résilience et l'efficacité de l'infrastructure numérique. La mise en place de l'authentification multifactorielle est venue renforcer les mesures de sécurité existantes, ajoutant un niveau supplémentaire de protection de l'accès aux applications de l'UNOPS. La mise en service et l'intégration d'un module de calcul des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance au progiciel de gestion intégré des procédures liés aux voyages, lui-même rationalisé, ont rendu optimale l'efficacité opérationnelle. L'adjonction d'une fonctionnalité de collecte à oneUNOPS a révolutionné les modalités de recueil de données, en les simplifiant et en les rendant plus efficaces ; quant au projet « Locations » (Sites), lancé avec succès, il permet désormais d'obtenir des informations de source locale plus précises et améliore les capacités en matière de gestion. La mise en place progressive, dans les bureaux extérieurs, de la solution informatique « Office-in-a-box » (ensemble d'outils pratiques virtuel) est l'illustration de la détermination du Bureau à fournir un environnement informatique modernisé et sûr, garantissant l'exécution sans heurt des opérations à l'échelle de l'organisation. Un système intégré, adapté à la priorité institutionnelle consistant à atteindre l'« objectif zéro », a été mis en service, qui rend plus efficace et efficiente la gestion des risques sanitaires, sociaux, environnementaux et en matière de sécurité à l'échelle de l'organisation. Enfin, les premières étapes vers la transformation numérique – recensement des options envisageables et des possibilités offertes en vue de l'établissement d'une stratégie numérique pour l'UNOPS – ont été franchies.

9. Au titre de l'initiative Objectif zéro en matière de sécurité et de santé au travail, l'UNOPS a intensifié l'action menée pour recenser les aléas potentiels, et y parer, avant qu'ils ne soient préjudiciables pour le personnel, notamment en multipliant les inspections sur les lieux de travail. Ainsi, le nombre des inspections obligatoires est passé de 7 957 en 2021 à 8 852 en 2022, et celui des risques auxquels il a été paré avant qu'ils ne se matérialisent est passé de 5 491 en 2021 à 11 990 en 2022.

D. Risques, défis et mesures correctives

10. L'opinion que le Comité a rendue sur les activités de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2022 n'était assortie d'aucune réserve. L'observation portée au titre de 2021 était devenue caduque étant donné que la dépréciation des montants engagés au titre de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines de l'infrastructure et de l'innovation (S3I) en lien avec des logements sociaux dans les Caraïbes, au Ghana, en Inde, au Kenya et au Pakistan avait été prise en compte intégralement, et que les actions et les obligations convertibles associées au projet solaire de 250 MW en Inde avaient été vendues.

11. Les failles potentielles de l'Initiative S3I sont devenues apparentes à la fin 2021, Dès 2022, l'UNOPS, sous la direction du Conseil d'administration, a établi et mis en œuvre un plan d'action initial en 10 points. En novembre 2022, le Conseil s'est félicité que l'ensemble des activités menées au titre de l'initiative S3I aient été suspendues. À sa demande, l'UNOPS a établi un plan d'intervention global pour donner suite aux recommandations issues d'examens indépendants ; au début de 2023, le Conseil a accueilli ce plan avec satisfaction.

12. Au 31 décembre 2022, les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite à l'ensemble du personnel (qu'elles relèvent du budget de gestion ou de budgets de projet) s'élevaient à 74,8 millions de dollars (63,4 millions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 11,1 millions au titre des primes de rapatriement et 0,3 million au titre du capital-décès). Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements du Bureau au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite était intégralement provisionné.

13. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que l'UNOPS avait enregistré un déficit global pour la première fois depuis qu'il avait commencé à appliquer les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), en 2012. Il avait fait état d'un déficit de 28,78 millions de dollars, qui s'expliquait principalement par la comptabilisation de la dépréciation des investissements effectués dans le cadre de l'Initiative S3I, ainsi que d'une perte financière nette en matière de placements de trésorerie au cours de l'exercice, en raison des conditions du marché. Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude significative lors de l'examen des documents comptables de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2022. L'UNOPS a pris note des possibilités d'amélioration citées par les commissaires aux comptes à divers titres – gestion financière et du budget, gestion des investissements et des projets – et noté que les enseignements tirés de l'expérience à ces égards lui permettraient de concrétiser ces possibilités.

II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

14. Dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2022 ([A/78/5/Add.11](#)), le Comité des commissaires aux comptes a formulé cinq recommandations constituant une priorité élevée et 14 recommandations constituant une priorité moyenne. Ces recommandations sont en cours d'application et devraient toutes être mises en œuvre dans les délais prévus. Étant donné qu'elles ont été formulées en juillet 2022 et que nombre d'entre elles exigent une intervention dans la durée, l'UNOPS devra poursuivre son action au-delà de l'année financière 2022 pour les appliquer pleinement. Les annexes 1 et 2 apportent des précisions sur la suite donnée à ces recommandations.

15. L'administration de l'UNOPS souligne de nouveau qu'il importe de régler les problèmes signalés lors des audits. Ainsi que l'a constaté le Comité des commissaires aux comptes, elle a pris en 2022 des mesures visant à renforcer la transparence dans le cadre de l'application des recommandations qu'il formule. Comme indiqué dans le calendrier qui figure dans le présent rapport, on vise un taux d'application des recommandations supérieur à 60 % pour ce qui est du cycle d'audit de 2023.

III. Conclusion

16. L'administration de l'UNOPS a le plaisir de donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au titre de l'année terminée au 31 décembre 2022. Elle ne doute pas qu'un règlement satisfaisant sera apporté à l'ensemble des problèmes soulevés par le Comité dans son rapport.

Annexe 1

État d'avancement de l'application des recommandations formulées au titre de l'année terminée le 31 décembre 2022

Application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'année terminée le 31 décembre 2022 (A/78/5/Add.11)

17. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé 19 nouvelles recommandations au titre de 2022. On trouvera aux tableaux 1 et 2, ci-après, un récapitulatif de la suite donnée à l'ensemble des recommandations portant sur la période financière terminée le 31 décembre 2022.

Tableau 1

État d'avancement de l'application des principales recommandations formulées au titre de 2022, par domaine thématique

<i>Domaine thématique</i>	<i>Total</i>	<i>Recommandations dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>
Gestion financière	2	1	1
Gestion des projets	2	–	2
Gestion des risques	1	–	1
Total	5	1	4
Pourcentage	100 %	20 %	80 %

Tableau 2

État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations formulées au titre de 2022, par domaine thématique

<i>Domaine thématique</i>	<i>Total</i>	<i>Recommandations dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>
Gestion du budget	2	1	1
Gestion financière	5	2	3
Gestion des subventions	2	–	2
Informatique	1	–	1
Gestion des achats	2	–	2
Gestion des projets	5	–	5
Gestion des risques	2	1	1
Total	19	4	15
Pourcentage	100 %	21 %	79 %

18. Les paragraphes ci-après rendent compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au titre de 2022, ainsi que des plans d'action établis par l'administration pour chacune d'elles.

A. Gestion du budget

19. **Au paragraphe 35, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à un examen approfondi de ses produits et établisse des projections raisonnables afin de garantir l'intégrité des prévisions de produits prises en compte aux fins de l'établissement du budget, conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière.**

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Troisième trimestre de 2025

20. En application de la recommandation, et dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2024-2025 (DP/OPS/2023/7, par. 41), l'UNOPS s'est engagé à intégrer l'ensemble de ses produits à son processus de planification dans le cadre du prochain projet de budget. Toutefois, l'administration s'emploiera à trouver une solution dès que possible.

21. **Au paragraphe 47, le Comité a recommandé que l'UNOPS se conforme aux dispositions de la norme IPSAS 24 et évalue s'il était opportun ou non d'inscrire les comptabilisations en pertes et les provisions au budget afin de garantir l'exactitude et la fiabilité de la budgétisation.**

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : Classement demandé
Priorité : Moyenne
Délai : Sans objet

22. Le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025 a été approuvé par le Conseil d'administration après que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a examiné à la session ordinaire de 2023. On trouvera des précisions à ce sujet au chapitre IV de la section D du projet de budget pour 2024-2025 (Réserve opérationnelle de protection contre les risques, par. 115), et le Plan d'utilisation des ressources (tableau 3) fait apparaître qu'en est désormais exclu le montant correspondant à la rubrique « Provisions, passifs et imprévus », contrairement à ce qui se pratiquait lors des exercices biennaux antérieurs.

B. Gestion financière

23. **Au paragraphe 26, le Comité a recommandé que l'UNOPS revoie ses pratiques de budgétisation et de tarification et prenne des mesures pour veiller à ce que l'algorithme servant au recouvrement des coûts et au calcul des commissions soit fondé sur les besoins prévus en matière de financement des charges de gestion pendant l'exercice budgétaire.**

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : Classement demandé
Priorité : Élevée
Délai : Sans objet

24. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2024-2025 a été approuvé par le Conseil d'administration après que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a examiné à la session ordinaire de 2023. On trouvera au chapitre II (Contexte financier) du projet de budget des précisions au sujet du modèle de recouvrement intégral des coûts, et, à l'annexe II, des renseignements plus complets sur la méthode de calcul des commissions de gestion.

25. Au paragraphe 58, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à une évaluation approfondie des causes des retards dans l'exécution des projets d'investissement interne et prenne des mesures pour améliorer l'exécution du budget.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances

État d'application : Classement demandé

Priorité : Moyenne

Délai : Sans objet

26. Conformément à la recommandation, le Comité interne des placements de l'UNOPS a procédé à un examen des causes sous-jacentes, et la Direction financière en a communiqué les résultats à l'équipe de direction en juin 2023. L'effet de ces mesures devrait se refléter pour l'ensemble de l'année 2023, et le Comité suit l'état d'avancement de l'exécution du budget sur une base mensuelle. Globalement, le taux d'exécution devrait s'améliorer de façon considérable au titre de 2023.

27. Au paragraphe 68, le Comité a recommandé que l'UNOPS prenne toutes les mesures nécessaires dans le cadre de son mandat pour recouvrer les fonds investis dans l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des services juridiques

État d'application : En cours d'application

Priorité : Élevée

Délai : Quatrième trimestre de 2025

28. L'UNOPS continue d'œuvrer avec le Bureau des affaires juridiques au recouvrement des fonds liés aux investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation. Avec l'assistance d'un conseil externe, le Bureau des affaires juridiques dirige la mise au point d'une stratégie de recouvrement, en passant en revue les diverses modalités envisageables.

29. Au paragraphe 80, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à un examen afin de cerner les causes du recouvrement excessif des coûts directs gérés au niveau local et des coûts directs gérés au niveau régional en ce qui concerne les projets, et d'intégrer les enseignements tirés dans ses processus de gestion des services partagés.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances

État d'application : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Délai : Quatrième trimestre de 2024

30. L'UNOPS a entrepris de cerner les causes sous-jacentes. Les résultats de cette analyse seront communiqués au Comité des commissaires aux comptes. Ils seront également exploités aux fins de l'amélioration d'ensemble des procédures de recouvrement des coûts, à laquelle l'UNOPS procédera sur la base d'un examen indépendant et d'entretiens menés en interne avec les principales parties prenantes.

31. Au paragraphe 81, le Comité a recommandé également que l'UNOPS se dote d'une approche globale de budgétisation et de recouvrement des coûts directs gérés au niveau local pour les projets des clients afin de maintenir le recouvrement à un niveau raisonnable.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Quatrième trimestre de 2024

32. L'UNOPS a décidé de faire procéder à un examen indépendant complet de son modèle actuel de recouvrement des coûts. Dans le cadre de cet examen et de la mise en œuvre des recommandations qui en résulteront, l'UNOPS définira une approche d'ensemble de la budgétisation et de la gestion de ses coûts directs gérés au niveau local. L'objectif de l'examen en question est de faire appliquer des modalités adéquates et transparentes de telle sorte que l'ensemble des budgets et des charges relevant de ce modèle de recouvrement donne lieu à l'établissement de documents, ainsi que des justificatifs voulus, et concorde avec l'accord signé avec le partenaire.

C. Gestion des subventions

33. Au paragraphe 136, le Comité a recommandé que l'UNOPS mette en place un dispositif de gestion centralisée des projets financés par des subventions, notamment un système informatique pour assurer un suivi efficace au niveau de l'organisation.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des infrastructures et de la gestion de projets
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Quatrième trimestre de 2025

34. L'UNOPS a mis au point un descriptif-argumentaire de système de gestion des subventions et s'est assuré le concours du Centre international de calcul des Nations Unies pour y mettre la dernière touche, ainsi que pour arrêter définitivement les dispositions requises pour que l'UNOPS puisse être intégré au Portail des partenaires des Nations Unies. Le descriptif-argumentaire pour le système de gestion des subventions et les mesures à prendre en lien avec le Portail des partenaires ont été inclus dans le programme de transformation opérationnel et de numérisation de l'UNOPS, de portée plus vaste, et les travaux se poursuivent avec un cabinet de conseil en informatique en vue de déterminer les principaux moyens requis pour le fonctionnement du système. L'UNOPS a constitué une équipe spéciale intersectorielle chargée du système de gestion des subventions, constituée de membres du personnel de l'ensemble de l'organisation, avec pour tâche de préciser les besoins et d'éclairer l'élaboration du système. Selon les prescriptions de cette équipe spéciale, le système devra être souple, relié (connecté avec les systèmes de l'UNOPS et d'autres systèmes) et convivial, et accorder la priorité aux besoins des utilisateurs et utilisatrices finaux

et des parties prenantes, ainsi qu'à leurs attentes, mais également satisfaire aux recommandations issues de l'audit. Le système facilitera toutes les étapes de la procédure de traitement des subventions, de leur planification à leur clôture, en garantissant la transparence rigoureuse du processus et son alignement sur les pratiques optimales du secteur.

35. En octobre 2023, on a dressé l'inventaire des moyens nécessaires au fonctionnement du système, et on a recensé les besoins, depuis l'étape initiale jusqu'à celle des utilisatrices et utilisateurs finaux. Au début de novembre de 2023, les membres de l'équipe spéciale mettront au point les moyens nécessaires au fonctionnement du système avec des spécialistes de l'informatique.

36. Au paragraphe 145, le Comité a recommandé que l'UNOPS établisse des directives afin d'améliorer le respect des délais de présentation, l'exhaustivité et l'exactitude des rapports établis par les bénéficiaires, de les intégrer dans le dispositif de transition numérique et d'assurer ainsi une gestion plus efficace de ces rapports.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des infrastructures et de la gestion de projets
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2024

37. L'UNOPS a précisé l'échéancier de l'entrée en vigueur progressive de l'instruction opérationnelle sur la gestion des subventions. Le Bureau élabore actuellement des politiques relatives à la gestion des actifs et à l'établissement de rapports financiers sur les subventions et, en octobre 2023, il a entrepris de définir les besoins en matière de suivi et d'évaluation. Il a élaboré un descriptif-argumentaire pour l'élaboration d'un système de gestion des subventions dans le cadre de son programme de transformation opérationnelle et de numérisation. Ce descriptif-argumentaire cadre avec l'instruction opérationnelle sur la gestion des subventions et sur les politiques applicables en la matière. En outre, un groupe de travail composé de membres du personnel du siège, de bureaux nationaux et de bureaux régionaux, met actuellement au point ce que seront les exigences en matière d'établissement des rapports, à l'intention des concepteurs du système. De juillet à octobre 2023, l'UNOPS a assuré une formation aux nouvelles politiques en matière de gestion des subventions dans trois régions, dont plus de 100 membres du personnel travaillant dans le domaine de la gestion des subventions ont bénéficié, l'objectif étant de perfectionner la gestion des partenaires d'exécution, notamment pour ce qui est de l'établissement de rapports.

D. Informatique

38. Au paragraphe 171, le Comité a recommandé que l'UNOPS établisse un plan global pour le programme de transformation numérique, y compris des prévisions de dépenses et un calendrier solides.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Programme de transformation numérique
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2023

39. L'UNOPS a continué de travailler avec le cabinet de conseil externe aux fins de l'établissement de prévisions de dépenses et d'un calendrier détaillés, ainsi que pour tirer parti de l'expérience acquise à l'ONU et des outils les plus performants pour l'exploitation des systèmes numériques pertinents. On procédera à une actualisation sur la base des décisions qui auront été prises par l'équipe de direction une fois que les coûts et échéanciers proposés lui auront été présentés, à la fin de 2023.

E. Gestion des achats

40. **Au paragraphe 115, le Comité a recommandé que l'UNOPS évalue les procédures de passation de marchés pour ce qui est de la sélection des gérants d'actifs afin de s'assurer que la structure de gestion soit solide, que les filières de remontée de l'information soient clairement définies et que les tâches afférentes à la passation de marchés soient suffisamment réparties.**

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Quatrième trimestre de 2023

41. La trésorerie de l'UNOPS, avec l'appui et les conseils du Groupe des achats et du Comité consultatif pour les placements, remaniera les directives et les procédures afférentes à la sélection des gérants d'actifs externes.

42. **Au paragraphe 181, le Comité a recommandé que l'UNOPS renforce la procédure d'approbation des demandes de présélection émanant de sources de financement des Nations Unies et détermine s'il était possible d'obtenir l'aval de leurs sièges de façon à mieux appliquer le principe de la reconnaissance des meilleures pratiques par chacune des entités du système des Nations Unies pour le développement.**

Entité(s) responsable(s) : Groupe des achats
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Quatrième trimestre de 2024

43. L'UNOPS analysera la procédure d'examen des lettres de présélection avant qu'elles soient acceptées et que les activités d'achat soient menées.

F. Gestion des projets

44. **Au paragraphe 104, le Comité a recommandé que l'UNOPS explique de manière détaillée comment les intérêts perçus sur les avances versées par les partenaires sont traités et fasse expressément référence à ses principes d'investissement dans tous les accords juridiques conclus avec les partenaires, de sorte que ces derniers soient pleinement informés du placement des avances qu'ils ont versées.**

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Quatrième trimestre de 2023

45. L'UNOPS a prévu d'inclure la révision de cette clause standard de l'accord juridique dans la liste de contrôle établie pour l'examen des contrats. Ce sera la garantie que les personnes chargées de cet examen auront inclus la formulation voulue dans les accords juridiques signés. Il est à noter que la clause relative aux intérêts ne peut être incluse dans les accords lorsque des modèles ont été préalablement établis, dont l'application est requise par les donateurs. Dans ce type de cas, l'UNOPS devra agir selon la préférence des partenaires.

46. Au paragraphe 126, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à une analyse et à un examen exhaustifs au sujet du projet de regroupement des achats de médicaments et de fournitures médicales en s'attachant à déterminer les causes de la résiliation anticipée de l'accord, dans la perspective d'améliorer la gestion des projets.

Entité(s) responsable(s) : Groupe de l'audit interne et des enquêtes
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Quatrième trimestre de 2023

47. La version préliminaire du projet de rapport a été communiquée aux parties prenantes (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Bureau du Mexique), et leurs commentaires en retour ont été reçus en septembre 2023. Le rapport d'examen sera publié au quatrième trimestre de 2023.

48. Au paragraphe 150, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à une analyse détaillée des motifs des comptabilisations en pertes et établisse un rapport assorti de recommandations dans le cadre de son processus d'amélioration continue et d'exploitation des enseignements tirés.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des infrastructures et de la gestion de projets
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Premier trimestre de 2024

49. Une analyse détaillée des motifs des comptabilisations en pertes est actuellement menée en coordination avec le Groupe des finances et le Comité des marchés et des biens du siège. On tirera des enseignements de la collecte et de l'analyse de données récentes, ainsi que d'entretiens ciblés avec des parties prenantes. Les recommandations formulées figureront dans le rapport et contribueront à l'amélioration continue.

50. Au paragraphe 157, le Comité a recommandé que l'UNOPS prenne des mesures efficaces pour dûment enregistrer tous les rapports financiers présentés aux clients dans le tableau de bord du Bureau servant au suivi de ces rapports de sorte que des contrôles internes utiles soient effectués en temps voulu.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Quatrième trimestre de 2024

51. L'UNOPS rend désormais compte de l'intégralité des informations disponibles à la haute direction. Cela vient appuyer la collecte de données fournies par les équipes de projet. L'UNOPS a déjà observé des améliorations notables dans certaines régions. Les informations en question continuent d'être sollicitées dans le cadre des examens portant sur les contrats, à leur création ainsi qu'à l'occasion de modifications, ce qui améliore encore la qualité des données. Compte tenu de la quantité d'informations à collecter, l'UNOPS devrait parvenir à appliquer intégralement la recommandation si le délai initial est repoussé.

52. Au paragraphe 163, le Comité a recommandé que l'UNOPS fasse le nécessaire pour que toutes les activités de clôture financière soient menées à bien en temps utile.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Quatrième trimestre de 2024

53. On continue de s'employer à mener à bien les activités de clôture de projet en collaboration avec les régions. Compte tenu des progrès enregistrés, l'UNOPS devrait pouvoir clôturer d'autres projets encore.

G. Gestion des risques

54. Au paragraphe 93, le Comité a recommandé que l'UNOPS recense et évalue de manière approfondie les risques afférents aux portefeuilles afin de s'assurer qu'ils s'étaient atténués.

Entité(s) responsable(s) : Groupe des finances
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Quatrième trimestre de 2023

55. L'UNOPS a passé en revue les risques associés au portefeuille afférent aux réserves opérationnelles lors de la réunion du Comité consultatif pour les placements du 30 août 2023. On mettra la dernière touche à l'examen des risques associés au portefeuille afférent au fonds de roulement et au portefeuille afférent à l'assurance maladie après la cessation de service lors de la réunion du Comité consultatif pour les placements, prévue le 8 décembre 2023.

56. Au paragraphe 187, le Comité a recommandé que l'UNOPS continue d'améliorer le fonctionnement du Groupe de l'audit interne et des enquêtes et d'assurer son indépendance afin de renforcer la gestion des risques.

Entité(s) responsable(s) : Groupe de l'audit interne et des enquêtes
État d'application : Classement demandé
Priorité : Moyenne
Délai : Sans objet

57. La recommandation est considérée comme appliquée, car l'indépendance du Groupe de l'audit interne et des enquêtes a été renforcée dans sa charte révisée. Désormais, sur le plan pratique, la Direction du Groupe pourra échanger sans entrave avec le Conseil d'administration et le Comité consultatif pour les questions d'audit. Étant donné que le fait d'assurer l'indépendance du Groupe n'est pas un événement ponctuel, cette activité sera strictement contrôlée par sa Direction, sur une base continue.

Annexe 2

État d'avancement de l'application des recommandations formulées au titre d'années antérieures

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports antérieurs

58. À l'annexe de son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2022, le Comité a donné un récapitulatif de l'état d'application des recommandations qu'il avait formulées dans ses rapports antérieurs. On trouvera ci-après des renseignements sur les 12 recommandations qui étaient en cours d'application. Selon l'administration de l'UNOPS, quatre des recommandations formulées dans des rapports antérieurs ont été appliquées. Les renseignements fournis ci-après le sont dans l'ordre dans lequel les recommandations figurent dans l'annexe du rapport d'audit. La situation générale est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3

État d'application des recommandations en suspens remontant à des années antérieures

<i>Domaine thématique</i>	<i>Total</i>	<i>Recommandations dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>
Gestion financière	1	–	1
Gestion des ressources humaines	2	–	2
Informatique	2	–	2
Gestion des achats	1	–	1
Gestion des projets	3	2	1
Gestion des risques	3	2	1
Total	12	4	8
Pourcentage	100 %	33 %	67 %

A. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.11)

59. Au paragraphe 23, le Comité a recommandé que l'UNOPS fasse le nécessaire pour produire ses états financiers au moyen du progiciel de gestion intégré oneUNOPS afin d'éviter autant que possible les modifications ou interventions manuelles.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des finances
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai initial :</i>	Quatrième trimestre de 2020
<i>Délai révisé :</i>	Quatrième trimestre de 2024

60. L'UNOPS s'emploie à terminer l'automatisation de l'établissement des états financiers. La phase I du projet a été achevée, qui a rendu possible l'établissement des états I et II grâce au système. La phase II du projet, en cours, conduira à l'automatisation et à l'affichage de la version définitive de cinq états et de 45 tableaux.

61. Au paragraphe 174, le Comité a recommandé que l'UNOPS automatise l'établissement des états financiers afin d'assurer la crédibilité des informations financières. Le Bureau devrait également s'attacher en priorité à gérer la trésorerie et à évaluer et à gérer les stocks dans oneUNOPS.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des finances
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai initial :</i>	Quatrième trimestre de 2020
<i>Délai révisé :</i>	Premier trimestre de 2024

62. L'UNOPS s'emploie à mettre la dernière touche à l'automatisation de l'établissement des états financiers. La phase I du projet a été achevée, qui a rendu possible l'établissement des états I et II grâce au système. La phase II du projet, en cours, conduira à l'automatisation et à l'affichage de la version définitive de cinq états et de 45 tableaux.

B. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019 (A/75/5/Add.11)

63. Au paragraphe 123, le Comité a recommandé que l'UNOPS évalue sa méthode d'inclusion de la clause de dommages-intérêts, en particulier pour les contrats de grande valeur, afin d'atténuer le risque de retard dans l'exécution des contrats et les pertes financières qui en découlent pour l'UNOPS et ses partenaires.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des achats
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai initial :</i>	Premier trimestre de 2021
<i>Délai révisé :</i>	Quatrième trimestre de 2023

64. L'UNOPS a établi une équipe spéciale mondiale pour l'établissement d'un document sur les directives en matière de dommages-intérêts, qui complètera les dispositions actuellement contenues dans le Manuel des achats. Ces directives devraient être publiées d'ici à la fin de 2023.

C. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2020 (A/76/5/Add.11)

65. Au paragraphe 47, le Comité a recommandé que l'UNOPS mette en place les procédures nécessaires pour améliorer l'estimation des risques et mieux surveiller en continu les investissements réalisés dans le cadre de l'Initiative S3I, afin d'en garantir la sécurité.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Bureau d'Helsinki
<i>État d'application :</i>	Classement demandé
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai initial :</i>	Premier trimestre de 2022
<i>Délai révisé :</i>	Sans objet

66. Il est considéré que cette recommandation est devenue caduque, car l'UNOPS a mis fin à l'Initiative S3I et procède actuellement à la fermeture du Bureau d'Helsinki (anciennement Bureau de l'Initiative S3I). En outre, la dépréciation de l'ensemble des investissements effectués au titre de l'Initiative a été entérinée et les actions détenues au titre du projet prévu en Inde ont été vendues. Il n'y a donc plus aucune raison de continuer à surveiller les investissements réalisés dans le cadre de l'Initiative. C'est le Bureau des affaires juridiques qui dirige l'action menée pour recouvrer les fonds investis.

67. Au paragraphe 73, le Comité a recommandé que l'UNOPS mette à jour les directives relatives au calcul de la majoration pour risque des commissions de gestion, en précisant quelles explications justificatives il convenait de fournir, et mette au point un dispositif d'examen probant de ces explications, garant de l'application du modèle de fixation des prix lors de la procédure d'acceptation des missions.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des finances
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai initial :</i>	Quatrième trimestre de 2021
<i>Délai révisé :</i>	Deuxième trimestre de 2024

68. L'administration de l'UNOPS a repoussé la révision de la méthode de calcul de la majoration pour risque des commissions car elle avait décidé de faire procéder à un examen indépendant complet du modèle actuel de recouvrements des coûts. À la lumière de cet examen et de l'application des recommandations qui en résulteront, on reverra la méthode de calcul de la majoration pour risque et ses modalités. L'objectif de l'examen est de garantir de manière adéquate et transparente que la réserve opérationnelle minimale de l'UNOPS soit reconstituée jusqu'à atteindre un montant approprié lorsque c'est nécessaire.

D. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (A/77/5/Add.11)

69. **Au paragraphe 72, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à une évaluation ou à un examen complet, approfondi et adéquat des procédures de prise de décision, de gestion et de contrôle interne suivies dans le cadre des projets de We Are The Oceans et d'Ocean Generation, et mette en place un mécanisme de contrôle des règles et du principe de responsabilité afin d'éviter que de tels problèmes ne se présentent à nouveau.**

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Bureau d'Helsinki
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai initial :</i>	Quatrième trimestre de 2022
<i>Délai révisé :</i>	Quatrième trimestre de 2024

70. À la fin 2022, l'UNOPS a engagé une tierce partie qu'elle a chargée de procéder à une évaluation ou à un examen complet, approfondis et adéquats, des procédures de prise de décision, de gestion et de contrôle interne suivies dans le cadre des projets We Are The Oceans et de Ocean Generation. Un rapport a été communiqué à la Direction exécutive de l'UNOPS le 17 février 2023.

71. En 2023, l'UNOPS a créé son Groupe d'assurance qualité, qui est chargé d'examiner et d'actualiser les politiques et procédures en vigueur à l'UNOPS à des fins de mise en conformité et d'application du principe de précaution, de manière à renforcer les mécanismes de contrôle de la conformité et d'application du principe de responsabilité. Une nouvelle directive opérationnelle définissant le cadre applicable au devoir de précaution à l'UNOPS a été promulguée en avril 2023. Son objectif était d'aligner les procédures appliquées à l'UNOPS sur celles qui régissent l'approche commune du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en matière de recherche prospective et de diligence raisonnable en ce qui concerne les partenariats avec les entreprises, ainsi que d'établir des principes directeurs cardinaux et un cadre d'ensemble sur la base desquels les préceptes de la diligence raisonnable puissent être appliqués à l'échelle de l'organisation. Le recrutement d'une unité spécialisée dans le devoir de précaution renforcée touche à sa fin (offres en cours). Le recrutement de l'équipe chargée de la conformité débutera au quatrième trimestre de 2023. Parallèlement, le Conseiller principal pour l'application des directives, recruté sur la base d'avance d'honoraires, élabore une politique relative à la lutte contre la corruption pour l'UNOPS, activité qui revêt un caractère prioritaire. Cette recommandation est considérée comme en cours d'application.

72. Au paragraphe 99, le Comité a recommandé que l'UNOPS prenne des mesures pour parachever les contrôles clés afin de veiller à ce que des rapports trimestriels soient établis sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe de la gestion des risques
<i>État d'application :</i>	Classement demandé
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai initial :</i>	Quatrième trimestre de 2022
<i>Délai révisé :</i>	Sans objet

73. L'UNOPS a terminé de recenser les contrôles clés parmi les principaux cycles de processus. Au troisième trimestre de 2022, il a commencé à en vérifier l'efficacité sur une base trimestrielle. Les principaux cycles de processus concernés sont les suivants : exécution des projets, diverses étapes du cycle d'achat, ressources humaines, informatique et clôture financière.

74. Au paragraphe 115, le Comité a recommandé que l'UNOPS passe en revue les services afférents aux ressources humaines qu'il fournit à des partenaires des Nations Unies et fasse tout son possible pour que les services dans lesquels interviennent des vacataires soient conformes aux règles applicables des partenaires relatives à la gestion des vacataires.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des partenariats et de la liaison
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai initial :</i>	Deuxième trimestre de 2023
<i>Délai révisé :</i>	Quatrième trimestre de 2023

75. L'UNOPS collabore avec ses homologues du Secrétariat pour faire aboutir rapidement les négociations visant à conclure un nouveau mémorandum d'accord. Compte tenu des progrès accomplis et de la complexité du mémorandum d'accord et des négociations y afférentes, tout est mis en œuvre pour conclure ces négociations et établir la version finale du mémorandum au plus tard à la fin de l'année 2023.

76. Le projet de mémorandum d'accord définit plus clairement les attributions de l'UNOPS s'agissant des services qu'il fournit, susceptibles de concerner les ressources humaines nécessaires à l'exécution des services d'appui. Les membres du personnel compétent relèveront du dispositif réglementaire et des politiques propres à l'UNOPS.

77. Le projet de rapport du Corps commun d'inspection sur l'utilisation des engagements ne conférant pas la qualité de fonctionnaire par le système des Nations Unies a été publié pour que des observations soient formulées à son sujet. La version définitive du rapport contiendra des orientations supplémentaires à cet égard.

78. Au paragraphe 128, le Comité a recommandé que l'UNOPS revoie les données relatives aux biens afférents aux projets du Service de la lutte antimines qui sont enregistrées dans oneUNOPS et WASP et établissent un dispositif permettant de vérifier que les données consignées dans oneUNOPS correspondent bien à la réalité.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe thématique Paix et sécurité
<i>État d'application :</i>	Classement demandé
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai initial :</i>	Deuxième trimestre de 2023
<i>Délai révisé :</i>	Sans objet

79. L'UNOPS a révisé ses directives générales et mis en place un mécanisme visant à contrôler la cohérence des données relatives aux biens afférents aux projets qui sont enregistrées dans WASP (gestion et administration du matériel) et oneUNOPS. Il estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la clôturer.

80. Au paragraphe 141, le Comité a recommandé que l'UNOPS fasse aboutir sans tarder les négociations avec le Secrétariat de l'ONU afin de régler le problème de longue date touchant la gestion des biens afférents aux projets et d'éviter ainsi que ces biens ne soient pas comptabilisés et que des risques se posent.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe thématique Paix et sécurité
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai initial :</i>	Deuxième trimestre de 2023
<i>Délai révisé :</i>	Quatrième trimestre de 2023

81. L'UNOPS collabore avec ses homologues du Secrétariat de l'ONU pour faire aboutir rapidement les négociations visant à conclure un nouveau mémorandum d'accord. Compte tenu des progrès réalisés à ce jour et de la complexité de la tâche, tout est mis en œuvre pour conclure les négociations et établir la version finale du mémorandum d'ici à la fin de l'année 2023.

82. Au paragraphe 147 de son rapport, le Comité a recommandé que l'UNOPS renforce le dispositif de vérification physique des biens afférents aux projets du Service de la lutte antimines.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe thématique Paix et sécurité
<i>État d'application :</i>	Clôture demandée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai initial :</i>	Deuxième trimestre de 2023
<i>Délai révisé :</i>	Sans objet

83. L'UNOPS a révisé son instruction générale, modifié son modèle interne de communication des données sur les biens et de vérification des biens et instauré une réunion mensuelle conjointe avec le Service de la lutte antimines au sujet des actifs. Une formation a été dispensée à tous les bureaux du Service de la lutte antimines et les procédures sont pleinement appliquées. L'UNOPS estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la clôturer.

84. Au paragraphe 206 de son rapport, le Comité a recommandé que l'UNOPS énumère clairement dans son règlement les postes dont les fonctions consistent notamment à exercer des activités étant par nature propres aux organismes des Nations Unies et qui doivent être occupés par des fonctionnaires, de sorte que ces derniers restent les principales ressources humaines de l'organisation.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai initial :</i>	Quatrième trimestre de 2022
<i>Délai révisé :</i>	Quatrième trimestre de 2024

85. L'UNOPS devrait achever la première phase de son examen des différentes modalités contractuelles le 31 décembre 2023. L'approche et le plan de mise en œuvre retenus ont été approuvés par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2023. Cette phase a été l'occasion d'établir et de pourvoir 73 nouveaux postes sur la base d'un engagement de durée déterminée, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU. La mise à jour suivante sera fournie au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2024. L'UNOPS a également pris toute la mesure de l'importance des constatations formulées par le Corps commun d'inspection sur l'examen de l'utilisation de non-fonctionnaires et des conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités des Nations Unies (projet A.468 du Corps commun d'inspection), qui guideront les futures décisions concernant le recours aux contrats de vacataire à l'échelle de l'organisation.

E. Conclusion

86. L'administration de l'UNOPS accueille avec satisfaction le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Bureau pour l'année terminée le 31 décembre 2022, ainsi que la conclusion générale du Comité selon laquelle l'UNOPS a clôturé l'année 2022 en bonne santé financière grâce à de saines pratiques de gestion financière, y compris des procédures et des contrôles qui l'aident à maintenir ses charges dans la limite des ressources financières disponibles. La priorité absolue de l'organisation est toujours d'obtenir de la part du Comité des commissaires aux comptes une opinion sans réserve et de répondre aux préoccupations qu'il exprime. Elle s'engage à procéder aux améliorations possibles qui ont été recensées dans le rapport et continuera de renforcer et d'élargir la portée des activités menées dans cette optique.
